

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-0/01

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Motion relative à la fermeture du site PSA à Moissy-Cramayel.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

CONSIDERANT l'annonce par la direction de Peugeot-Citroën de la fermeture du centre de stockage de pièces détachées automobiles PSA de Moissy-Cramayel à l'horizon 2012,

CONSIDERANT que la disparition de ce centre aura des conséquences graves sur le dynamisme économique et l'emploi dans ce secteur de la Seine-et-Marne ; secteur qui connaît déjà un ratio population active/emploi très inférieur à la moyenne régionale,

CONSIDERANT que ce centre emploie aujourd'hui près de 400 personnes après en avoir employé près de 800.

CONSIDERANT l'aide d'Etat de 3 milliards d'euros versée au groupe PSA et l'engagement de celui-ci à ne procéder à aucune fermeture de site.

CONSIDERANT les informations données par la Direction du Groupe PSA à une délégation d'élus de Sénart lors d'une réunion au siège de l'entreprise à Paris le 28 avril dernier,

CONSIDERANT que le Conseil Général de Seine-et-Marne agit pour l'emploi et le dynamisme économique du département à travers son plan de sortie de crise, en renforçant l'attractivité économique du territoire et en agissant quotidiennement pour l'emploi.

L'Assemblée départementale, après avoir entendu les organisations syndicales le 30 avril dernier,

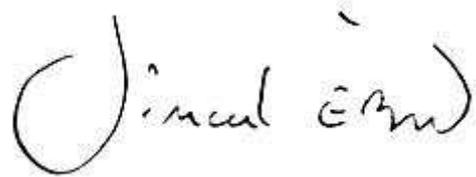
DEPLORE la décision prise par la direction de l'entreprise de fermeture du site de Moissy-Cramayel à l'horizon 2012.

DEMANDE suite au courrier du 14 avril dernier envoyé au Ministre de l'Industrie, que celui-ci intervienne auprès des dirigeants de l'entreprise afin qu'elle réexamine sa décision.

EXIGE des réponses rapides du groupe : sur le maintien d'une activité à Moissy-Cramayel, sur le reclassement de tous les salariés au sein du Groupe PSA dans des conditions compatibles avec la vie de famille de ces salariés, sur l'avenir des terrains et des bâtiments de Moissy-Cramayel et les dispositions concrètes pour redonner vitalité et dynamisme à ce site.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ